

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Les partenaires signataires

- l'académie de Besançon et le lycée Louis Pergaud de Besançon ;
- l'Université de Franche-Comté (UFC), désignée comme établissement principal, et l'UFR des Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEPEG).

### L'objet de la convention

Le partenariat entre la composante de l'université, l'UFR SJEPEG et le lycée Louis Pergaud vise à fluidifier les parcours des étudiants, à favoriser une mutualisation des ressources mises à disposition, à apporter une meilleure connaissance des différentes formations offertes et des enseignements dispensés et à rapprocher les acteurs des différents établissements.

### Les formations concernées par le partenariat entre le lycée et l'UFR SJEPEG

La convention établit un partenariat pour les classes préparatoires aux grandes écoles, Économique et commerciale option technologique (ECT) du lycée Louis Pergaud et les formations préparant à la licence Économie-Gestion (ECT au choix en économie-gestion) et Administration économique et sociale (AES) de l'UFR SJEPEG.

### L'accès aux services étudiants

#### Les services communs de l'Université de Franche-Comté suivants seront accessibles aux étudiants :

- service commun de documentation, bibliothèques universitaires (SCD)
- service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS),
- maison des étudiants (MDE), pôle-Info (information-orientation),
- stage-emploi (aide à l'insertion professionnelle),
- bureau de la vie étudiante (BVE),
- direction des relations internationales et francophonie (DRIF),
- sciences, arts et culture (SCAC).

Les étudiants auront également accès à la certification en informatique et langue étrangère (C2i et CLES), au sport universitaire, aux locaux (associatifs ou autres) réservés aux étudiants, au fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), à un compte courriel et un accès ENT (ressources en lignes, plate-forme pédagogique...) et auront accès au réseau de l'université (wifi et connexion distante). Ils pourront également s'inscrire dans les UE libres (UE comptabilisées au-delà des 60 ECTS de l'année) proposées, et seront informés de tous les événements concernant les étudiants.

### Organisation de la scolarité à l'université

Chaque année universitaire est divisée en semestres. Les semestres sont organisés en unité d'enseignement (UE). Chaque UE correspond à une matière et possède une valeur définie en crédits européens appelés « european credits transfer system » (ECTS). Une année universitaire validée correspond à 60 ECTS. Toute UE acquise est capitalisée selon un nombre d'ECTS. Toute UE réussie est définitivement acquise (en cas d'interruption d'études) et transférable (en cas de réorientation).

### La fluidité des parcours

La facilitation des parcours des étudiants offre la possibilité d'orientation, de réorientation du cursus en fonction du potentiel, des réussites et des appétences de chaque étudiant. Il est convenu que le proviseur « mentionne » les crédits ECTS afférents aux parcours et que l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) valide tout ou partie de ces crédits en fonction des formations visées.

La présente convention reprend les termes de la convention précédente signée le 4 mai 2010.

Pour tenir compte de la validation nationale de leurs capacités représentées par les épreuves des concours des grandes écoles de commerce, les étudiants admissibles aux grandes écoles suivantes :

#### **Écoles Parisiennes**

- HEC
- ESSEC
- ESCP
- EDHEC
- EM LYON

#### **Écoles du Groupe Ecricome**

- NEOMA
- KEDGE

#### **Écoles du groupe BCE**

- ESC TOULOUSE
- GRENOBLE
- AUDENCIA NANTES
- SKEMA

pourront s'inscrire directement en L3 Économie-gestion ou L3 AES parcours administration et gestion des entreprises (AGE) à l'UFR SJPEG.

Les résultats d'admissibilité des étudiants à certains concours d'entrée aux grandes écoles, non mentionnées ci-dessus, pourront également être pris en compte par la commission mixte d'admission.

### **Les frais d'inscriptions**

Les étudiants des CPGE du lycée Louis Pergaud seront inscrits au lycée avant leur inscription à l'université.

Les frais d'inscription, à la charge de chaque étudiant, sont ceux d'une année de licence. Leur montant est fixé chaque année par arrêté ministériel. Pour information, le montant des droits d'inscription universitaires s'élève à 184 € pour l'année 2014-2015.

Les droits d'inscription seront directement versés à l'EPCSCP.

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Les partenaires signataires

- l'académie de Besançon et le lycée Louis Pergaud de Besançon ;
- l'Université de Franche-Comté (UFC), désignée comme établissement principal, l'UFR Sciences du langage, de l'homme et de la société (SLHS) et l'UFR Sciences et techniques (ST).

### L'objet de la convention

Le partenariat entre l'UFR Sciences du langage, de l'homme et de la société de l'Université de Franche-Comté, l'UFR Sciences et techniques et le lycée Louis Pergaud vise à fluidifier les parcours des étudiants, à favoriser une mutualisation des ressources mises à disposition et apporter une meilleure connaissance des différentes formations offertes et des enseignements dispensés, à rapprocher les acteurs des différents établissements.

### Les formations concernées par le partenariat entre le lycée, l'UFR SLHS et l'UFR ST

La convention établit un partenariat pour les classes préparatoires économique et commerciale option scientifique (ECS) du lycée Louis Pergaud et les formations préparant aux licences mentions :

- « lettres » ;
- « philosophie » ;
- « histoire » ;
- « géographie et aménagement » ;
- « langues étrangères appliquées (LEA) » de l'UFR SLHS ;
- « mathématiques » de l'UFR ST

### L'accès aux services étudiants

**Les services communs de l'Université de Franche-Comté suivants seront accessibles aux étudiants :**

- service commun de documentation, bibliothèques universitaires (SCD)
- service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS),
- maison des étudiants (MDE), pôle-Info (information-orientation),
- stage-emploi (aide à l'insertion professionnelle),
- bureau de la vie étudiante (BVE),
- direction des relations internationales et francophonie (DRIF),
- sciences, arts et culture (SCAC).

Les étudiants auront également accès à la certification en informatique et langue étrangère (C2i et CLES), au sport universitaire, aux locaux (associatifs ou autres) réservés aux étudiants, au fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), à un compte courriel et un accès ENT (ressources en lignes, plate-forme pédagogique...) et auront accès au réseau de l'université (wifi et connexion distante). Ils pourront également s'inscrire dans les UE libres (UE comptabilisées au-delà des 60 ECTS de l'année) proposées, et seront informés de tous les événements concernant les étudiants.

### Organisation de la scolarité à l'université

Chaque année universitaire est divisée en semestres. Les semestres sont organisés en unité d'enseignement (UE). Chaque UE correspond à une matière et possède une valeur définie en crédits européens appelés « european credits transfer system » (ECTS). Une année universitaire validée correspond à 60 ECTS. Toute UE acquise est capitalisée selon un nombre d'ECTS. Toute UE réussie est définitivement acquise (en cas d'interruption d'études) et transférable (en cas de réorientation).

### La fluidité des parcours

Pour les étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) au lycée Louis Pergaud, une inscription parallèle dans les années de licences respectives sera effectuée en début d'année universitaire.

En fin d'année universitaire, un membre du jury de licence participe au conseil de classe CPGE correspondant afin de récolter le bilan du travail effectué par chaque étudiant ainsi que les crédits mentionnés par le proviseur.

Ces informations permettront aux jurys des licences de valider l'année sur parcours CPGE aux étudiants satisfaisant les règles en matière de crédits. Dès lors, un étudiant ayant validé son année universitaire pourra, s'il le souhaite, intégrer l'année suivante une mention de licence suivant le tableau ci-dessous :

Classe CPGE	Diplôme validé	Orientations possibles
ECS 1 <sup>ère</sup> année	L1 Lettres	L2 Lettres ((parcours Lettres modernes)
	L1 Philosophie	L2 Philosophie
	L1 Histoire	L2 Histoire
	L1 Géographie et aménagement	L2 Géographie et aménagement
	L1 LEA	L2 LEA
ECS 2 <sup>ième</sup> année	L1 Mathématiques	L2 Mathématiques *
	L2 Philosophie (partielle)	L3 Philosophie
	L2 Géographie et aménagement (parcours bi disciplinaire)	L3 Géographie et aménagement (parcours bi disciplinaire)
	L2 LEA (partielle)	L3 LEA
	L2 Mathématiques *	L3 Mathématiques *

\* Selon le parcours de l'étudiant, des compléments de formation pourront être demandés.

D'autres choix sont possibles mais feront l'objet d'une étude de dossier.

### Les frais d'inscriptions

Les frais d'inscription, à la charge de chaque étudiant, sont ceux d'une année de licence. Leur montant est fixé chaque année par arrêté ministériel. Pour information, le montant des droits d'inscription universitaires s'élève à 184 € pour l'année 2014-2015.

L'Université donnera au lycée des dossiers d'inscription afin qu'ils soient distribués aux étudiants de CPGE le jour de la rentrée. Les étudiants régulièrement inscrits en CPGE du lycée devront remplir ces dossiers et venir déposer leur dossier accompagné du règlement à l'UFR selon un calendrier qui sera défini conjointement entre l'UFR et le lycée au mois de juin précédant la rentrée.

Ce sera l'occasion pour l'Université de présenter aux étudiants de CPGE les dispositifs auxquels ils ont droits ainsi que les différents locaux pouvant les concerner.

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Les partenaires signataires

- l'académie de Besançon et le lycée Louis Pergaud de Besançon ;
- l'Université de Franche-Comté (UFC), désignée comme établissement principal, et l'UFR des Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEPEG).

### L'objet de la convention

Par la présente convention, l'Université de Franche-Comté, l'UFR SJEPEG et le lycée Louis Pergaud s'engagent dans une relation de partenariat centrée sur l'organisation de la complémentarité entre les deux filières de formation.

### La formation concernée par le partenariat entre le lycée et l'UFR SJEPEG

La convention établit un partenariat pour la classe préparatoire ENS Cachan du lycée Pergaud et la licence Économie-gestion de l'UFR SJEPEG.

### L'accès aux services étudiants

**Les services communs de l'Université de Franche-Comté suivants seront accessibles aux étudiants :**

- service commun de documentation, bibliothèques universitaires (SCD)
- service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS),
- maison des étudiants (MDE), pôle-Info (information-orientation),
- stage-emploi (aide à l'insertion professionnelle),
- bureau de la vie étudiante (BVE),
- direction des relations internationales et francophonie (DRIF),
- sciences, arts et culture (SCAC).

Les étudiants auront également accès à la certification en informatique et langue étrangère (C2i et CLES), au sport universitaire, aux locaux (associatifs ou autres) réservés aux étudiants, au fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), à un compte courriel et un accès ENT (ressources en lignes, plate-forme pédagogique...) et auront accès au réseau de l'université (wifi et connexion distante). Ils pourront également s'inscrire dans les UE libres (UE comptabilisées au-delà des 60 ECTS de l'année) proposées, et seront informés de tous les événements concernant les étudiants.

### Organisation de la scolarité

Les étudiants s'engagent à suivre l'intégralité des cours, les interrogations orales de la classe préparatoire ENS Cachan et à se présenter aux concours.

À l'UFR SJEPEG, les étudiants sont soumis aux modalités de contrôle des connaissances en vigueur

Il est proposé aux étudiants un système d'exemptions de certains enseignements de première et deuxième année de licence Économie-gestion, assorti d'équivalences avec les enseignements de la classe préparatoire.

### À l'université

Chaque année universitaire est divisée en semestres. Les semestres sont organisés en unité d'enseignement (UE). Chaque UE correspond à une matière et possède une valeur définie en crédits européens appelés « european credits transfer system » (ECTS). Une année universitaire validée correspond à 60 ECTS. Toute UE acquise est capitalisée selon un nombre d'ECTS. Toute UE réussie est définitivement acquise (en cas d'interruption d'études) et transférable (en cas de réorientation).

### La fluidité des parcours

Le double cursus Université-CPGE permet aux étudiants de valider leurs deux premières années de la licence économie-gestion. Le partenariat permet aux étudiants de réintégrer le parcours « classique » de la licence au cours des semestres 1, 2, 3 et 4. Une réorientation peut être demandée au sein de l'université sous réserve d'acceptation par les commissions ad hoc (exemple : AES, IUT...).

## Les frais d'inscriptions

Les étudiants de la classe préparatoire de l'ENS Cachan du lycée Louis Pergaud seront inscrits au lycée avant leur inscription à l'université.

Les frais d'inscription, à la charge de chaque étudiant, sont ceux d'une année de licence. Leur montant est fixé chaque année par arrêté ministériel. Pour information, le montant des droits d'inscription universitaires s'élève à 184 € pour l'année 2014-2015.